

# CHARTE DE FONCTIONNEMENT

## *Accès*

L'accès aux locaux est autorisé aux doctorant·e·s et membres du personnel de l'ULiège muni·es de leur carte de membre ULiège, dans le strict cadre des permanences et des activités organisées par l'Administration de la Recherche et le Réseau des Doctorant·e·s–gestionnaires de la PhD House.

## *Respect des lieux et du matériel*

Pour le confort de toutes et tous, tout·e occupant·e s'engage à laisser cet endroit en ordre :

- 1 chaise de travail par table de travail ;
- 20 chaises à tablettes, disposées en arc de cercle devant l'écran de formation et le reste des chaises placées en réserve dans la cuisine ;
- Les poufs et canapés, rangés en cercle dans l'espace détente ;
- Les stylos tactiles, déposés sur le rebord de l'écran de formation ;
- Les câbles de connexion de l'écran de formation, rangés dans la boîte prévue à cet effet ;
- La vaisselle, propre et rangée dans la cuisine ;
- Les casiers sous clé, libérés à la fin de la journée (pas d'utilisation personnelle prolongée) ;
- Les coussins de repos, déposés le long du rebord des baies vitrées ;

Chaque occupant·e s'engage également à laisser cet endroit aussi propre qu'à son arrivée et à faire un usage raisonnable des ressources partagées (eau, électricité, etc.).

Si des dégâts matériels ou autres sont observés, celui-ci le signalera aux cogestionnaires présent·e·s sur place ou par écrit ; à l'Administration de la Recherche ou au Réseau des Doctorant·e·s.

## *Respect d'autrui*

Tout·e occupant·e s'engage à observer un langage et un comportement correct, à faire preuve de politesse et de courtoisie. Toute violence physique, langagière ou psychologique est formellement interdite.

En tant que gestionnaire de la PhD House, l'Administration de la Recherche et le Réseau des Doctorant·e·s (ReD) se réserve le droit de prendre des sanctions envers toute personne qui s'y adonnerait. Selon le cas, lesdites sanctions iront de l'avertissement, à l'exclusion temporaire ou définitive de la PhD House.

### *Conduite de travail*

Dans l'espace de travail, l'occupant·e veillera à couper le son des appareils électroniques et à parler à voix basse si cela est nécessaire ; les conversations prolongées se tiendront de préférence à l'extérieur. De même, le bruit dans l'espace « détente » ne doit pas gêner ceux qui travaillent dans d'autres espaces.

### *Consommations*

Les consommations d'alcool en dehors des cadres prévus par les gestionnaires de la PhD House et de substance illicite, en quelque circonstance que ce soit, sont proscrites. Les membres veilleront à s'abstenir de toute autre sorte de consommation (e.g. nourriture, boisson) dans la salle de travail principale.

*L'Administration de la Recherche et le ReD déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégât matériel des possessions d'autrui.*